Infos pratiques

Urbanisme Rappel

Pour toute modification de votre habitat (amélioration, extension, rénovation de façade) **il est obligatoire de demander une autorisation** (déclaration ou permis de construire).
Renseignez-vous sur notre site internet (Rubrique Urbanisme) ou à la mairie.

Un défi « Economie d'énergie »

Le Pays Bruche Mossig Piémont vous propose de relever le défi d'économiser au moins 7% sur les consommations à la maison (chauffage, eau chaude, électricité) d'octobre 2013 à septembre 2014.
Renseignements au 03 88 97 39 69 et sur le site du Pays : www.pays-bmp.fr

Communiqué

La communauté de Taizé cherche des volontaires pour héberger des jeunes durant la période du 28 décembre au 1er janvier. S'adresser à Anne-Marie MEYER 03 88 50 43 42 ou Suzanne HERR 03 88 51 24 19.

Prochains événements :

Dimanche **1er septembre 2013**, le Comité des Fêtes et l'ensemble des Associations vous invitent à la « **Fête des Associations du Village** », place de l'église.
Une invitation vous sera adressée à la mi-août. D'ores et déjà, réservez cette journée pour (re)découvrir les associations du village, leurs activités et pourquoi pas, les rejoindre ! *(Bernard FLIEGANS)*

Votre Mairie

Horaires d'accueil

Vous serez accueillis par Patricia Rohlfshagen, Secrétaire

- Lundi : 8h00 - 12h00
- Mardi : 8h00 – 12h00 et 13h00 – 16h00
- Mercredi : 8h00 – 12h00
- Jeudi : 8h00 – 12h00
- Vendredi : 8h00 – 12h00 et 13h00 – 17h00
- Samedi :

(ouvert le 1er et le 3ème du mois) 9h00 - 11h00

Permanence le jeudi soir, de 20h00 à 21h00 par Monsieur le Maire ou un de ses adjoints.

Bibliothèque de Rosenwiller

Horaires d'ouverture
- Lundi : 18h30 – 20h30
- Mercredi : 9h30 – 11h30
- Samedi : 13h30 – 15h00

Contact : Odile WEISKOPF et Simone EINHART
Tél: 03 88 50 73 69
(aux heures d'ouverture)

⚠ Du 1er juillet au 31 août : uniquement ouverte le lundi de 19h à 21h.

Déchetterie du canton

Zone artisanale de Boersch : 03 88 95 95 45.
Ouverte le mercredi et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Le vendredi de 13h à 19h..

Rappel aux propriétaires de chiens : Ne laissez pas vos animaux divaguer et veillez à laisser la voie publique et les trottoirs propres. Merci.

Grands anniversaires :

- 85 ANS : Madame FREY Georgette : le 28 avril
- 90 ANS : Monsieur JOST Charles : le 12 mai
- 80 ANS : Madame JOST Jeanne : le 18 mai
- 80 ANS : Monsieur MEYER René : le 14 juin

Rectificatif : Madame RICHERT Geneviève a eu 85 ANS le 12 janvier et non pas 80 ANS comme mentionné dans le précédent bulletin.

Mariages :

- Kévin MAGRON et Hoda JABERIAN se sont mariés le 11 mai

Mairie de Rosenwiller
2 place de l'Eglise
67560 Rosenwiller
Tél : 03 88 50 41 66 - Fax : 09 70 06 87 93
mairie.rosenwiller@wanadoo.fr

Attention : fermeture du secrétariat
- les après-midi du 22 juillet au 14 août
- pour congés annuels du 16 au 31 août

Location salle communale :
s'adresser à Michel EINHART. Tél : 03 88 50 74 07
ou à Etienne MUHLMEYER. Tél : 03 88 50 44 52

Consultez notre site : www.rosenwiller.com

Ce bulletin est réalisé par la commission communication : Claudine Huck, Jean-Georges Huck, Etienne Muhlmeyer, Pierre Ruel, Philippe Wantz

Commune de Rosenwiller

N° 21 – Juillet 2013

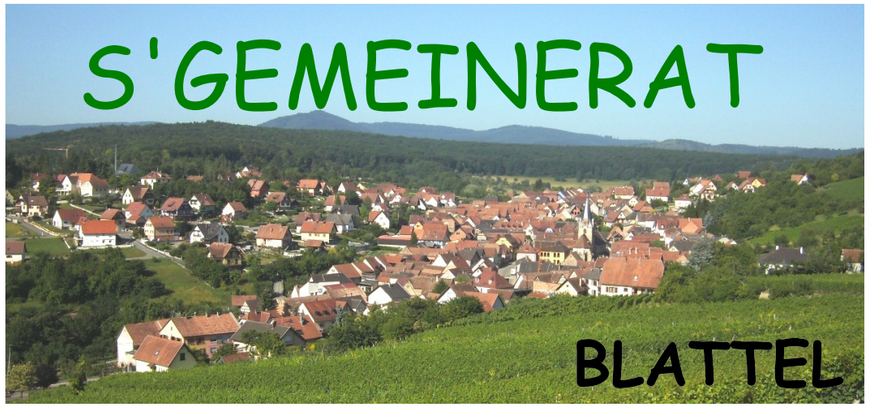

Bulletin d'information communal

Le mot du Maire

Chers habitants de Rosenwiller,

Le météo estivale nous baigne depuis début juillet d'un soleil généreux qui nous réjouit et fait ressortir la beauté de notre environnement naturel.

Vous l'avez certainement constaté notre village est en travaux car plusieurs de nos projets sont en phase de réalisation :

- les travaux rue de l'école ont débuté rue principale par la mise en place de nouvelles vannes d'eau potable assurant le bouclage de notre réseau. Ces travaux vont se poursuivre rue de l'école pendant quelques mois car nous avons décidé de renouveler l'ensemble des réseaux ainsi que la voirie.

- le hangar au carrefour de la route de Grendelbruch a été détruit. Cet automne, nous entamerons les études pour aménager le carrefour et permettre notamment aux bus de faire demi-tour en toute sécurité.

- l'aménagement de la route de Gresswiller est achevé. La maîtrise de la vitesse et le confort des usagers ont guidé nos choix techniques.

Le dossier de cette édition est consacré à l'urbanisme mais à l'échelle des 35 communes qui forment le Piémont des Vosges. Ce document approuvé en 2007 s'applique à notre commune au travers du POS.

Bonne lecture de ce bulletin. Bonnes vacances. Profitez bien de l'été et de ce soleil tant attendu.

Bien cordialement.

Votre Maire, Philippe WANTZ

En page 3

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

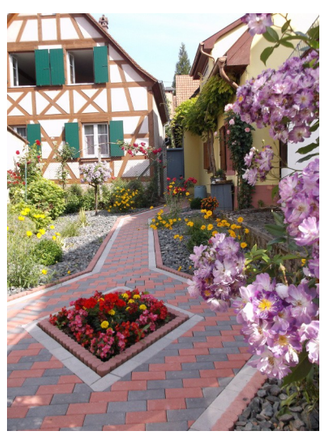

Nos activités

Route de Gresswiller

Travaux terminés

Le conseil municipal avait pris la décision, en juillet 2012, de refaire la route de Gresswiller, à condition que des moyens soient mis en œuvre pour réduire la vitesse (mise en place de dos d'ânes successifs, largeur de l'enrobé limitée à 3m...).

Les travaux ont été réalisés le mois dernier.
Automobilistes, cyclistes et piétons apprécieront cette réalisation.

Démolition hangar

Désamiantage préalable

Dans le cadre du projet de l'aménagement du carrefour en haut du village pour notamment permettre au bus scolaire de faire demi-tour, le hangar a été démoli, précédé d'une phase de désamiantage.

Divers

Bilan 2012 LPO Rosenwiller

Le centre de sauvegarde pour la faune sauvage de la LPO Alsace a accueilli sur le site de Rosenwiller **1265** oiseaux et petits mammifères **en 2012**.

Prix de la participation électorale

La commune de Rosenwiller a remporté le prix **«Urne d'Or»** grâce à son taux de participation (près de 60%) à l'occasion du référendum du 7 avril dernier; prix organisé par le journal « l'Ami Hebdo » .
Le tirage au sort a désigné le conseil de fabrique bénéficiaire du chèque de 1 000 €.

Rue de l'école

Il s'agit de travaux importants puisqu'ils concernent à la fois les réseaux d'eau, d'assainissement, les réseaux secs (téléphone, câble), l'éclairage public et la voirie.

Planning prévisionnel :
- les réseaux d'eau et d'assainissement seront terminés fin août
- les réseaux secs seront réalisés à l'automne
- les travaux de voirie seront achevés en début d'année prochaine.

Eclairage de l'église

Désormais, l'éclairage de l'église est effectué avec des projecteurs à led, beaucoup moins consommateurs en énergie.

Un complément a été réalisé pour éclairer les vitraux et la croix.

Etudes eau et assainissement

Un diagnostic des réseaux d'eau et d'assainissement a été réalisé sur la commune pour avoir un plan à jour des réseaux et une modélisation de leur capacité afin de programmer les éventuels travaux d'amélioration. Le contenu est disponible sur notre site internet rubrique Urbanisme / Autres informations.

Diagnostic accessibilité

Un diagnostic « accessibilité » aux personnes handicapées, des bâtiments publics et de la voirie a été présenté au Conseil le 2 mai par un bureau d'études. Les travaux à réaliser sur quelques années sont identifiés et chiffrés.

Dossier : Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Approuvé en 2007

Composé des Communautés de Communes du Canton de Rosheim, du Pays de Sainte-Odile et celle de Barr-Bernstein, le Syndicat Mixte du Piémont des Vosges (SMPV) est chargé du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour les 35 communes du territoire.

Le SCoT est un document cadre décidé collectivement par les 35 élus du Piémont des Vosges dont les objectifs s'appliquent notamment aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et aux Plans d'Occupation des Sols (POS) comme c'est le cas pour la commune de Rosenwiller.

Le SCoT est contraignant sur certains aspects : il est notamment impossible d'urbaniser au-delà de ce que prévoit le SCoT.

Un bilan satisfaisant

- sur l'environnement

Le SCoT classe en zone inconstructible tout le périmètre AOC viticole pour pérenniser ces terres à haute valeur agronomique. La préservation de la biodiversité est également une priorité. Ainsi le SCoT protège environ 6 000 ha pour préserver des noyaux de biodiversité tels que les pelouses sèches de Rosenwiller…

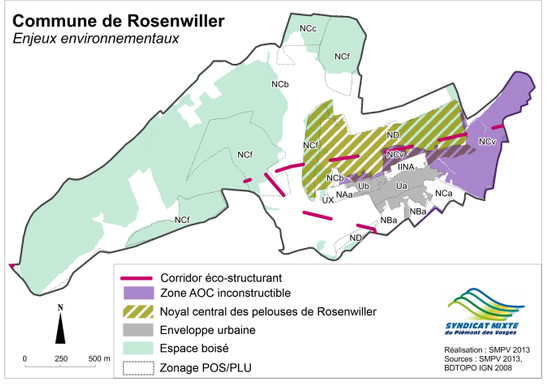

Article réalisé par Baptiste KUGLER, Directeur du Syndicat Mixte du Piémont des Vosges
Tél : 03 88 47 02 80 - baptiste.kugler@smpv.org
Cartes SMPV adaptées par Valentine VOEGELE, chargée de mission SIG.

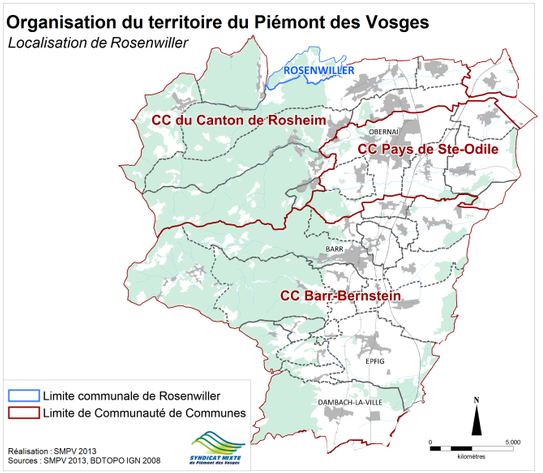

Ce document, approuvé en 2007, **encadre le développement du territoire jusqu'à l'horizon 2025** et traite de plusieurs thématiques touchant directement au cadre de vie des citoyens : le logement, la préservation de l'environnement, le développement des activités économiques, la limitation de la consommation foncière…

- sur le type d'habitat

La situation observée avant le SCoT faisait état d'une primauté de la maison individuelle couplée avec un prix du foncier élevé. Par la mise en place d'outils propres dans le SCoT pour inverser la tendance, la situation observée entre 2007 et 2012 montre une réelle inversion : 70% des nouveaux logements créés depuis 2007 constituent de l'habitat groupé (petits collectifs, maisons jumelées…).

- sur l'emprise foncière

Depuis 2007, les communes ont réduit les emprises foncières destinées au développement de 75 ha. Ce sont autant de surfaces qui ont retrouvé une vocation agricole ou naturelle. Sur les quelque 3 000 logements réalisés sur le Piémont, 90% d'entre eux se sont créés dans le tissu urbain existant.

De nouveaux défis

Le SCoT du Piémont des Vosges a porté ses fruits depuis 2007 mais il devra répondre prochainement aux nouveaux défis du territoire en respectant les obligations issues du Grenelle de l'environnement.
Il devra notamment prévoir un cadre et une stratégie de **développement commercial**, traiter des **communications numériques**, du **tourisme**…